

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2019

DELIBERATION N°2019.00095

DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AV N°248 SITUEE SUR LA COMMUNE DE FIRMINY, CONSTITUTIVE D'UN TALUS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 février 2019

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 55

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Bernard BONNET, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Annie GREGOIRE, Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

RECU EN PREFECTURE

Le 19 mars 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190307-D20190009510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190319

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2019

DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AV N°248 SITUEE SUR LA COMMUNE DE FIRMINY, CONSTITUTIVE D'UN TALUS

Saint-Etienne Métropole est constituée en Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018, suivant le décret n° 2017-1316 du 1^{er} septembre 2017. A ce titre, la Métropole exerce de plein droit la compétence « création, aménagement et entretien de voirie », en lieu et place des communes membres.

La Métropole a pour projet de céder plusieurs parcelles cadastrées section AV n° 70 (pour partie) et AV n° 251 (pour partie) sises rue du Pont Noir sur le site du Parc de l'Etoile à Firminy, au profit de la société SCI ANDA qui souhaite s'installer sur ce secteur.

Une emprise d'une superficie approximative de 70 m², constitutive d'un talus, à tirer de la parcelle cadastrée AV n° 248, qui appartient au domaine public métropolitain, s'intègre dans le projet de cession suscité.

Ce talus, ne s'avère pas indispensable au bon fonctionnement de la voie de circulation située aux abords. Aussi, pour que la cession de cette emprise puisse intervenir, il est nécessaire au préalable, de prononcer la désaffectation et son déclassement.

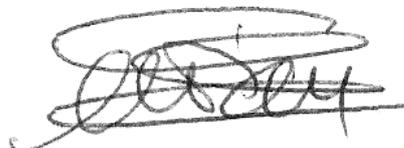
En conséquence, Saint-Etienne Métropole décide de constater la désaffectation de cette emprise, qui n'a pas d'intérêt à se maintenir dans le domaine public.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **constate la désaffectation de l'emprise foncière constitutive d'un talus, d'une superficie d'environ 70 m² à tirer de la parcelle cadastrée section AV n° 248, sur la commune de Firminy,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette désaffectation.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU